

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Délibération n° 2021-05

Membres

En exercice : 14

Présents : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PASQUALINI, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et JOCTEUR-MONROZIER.

Absent et excusé : M. OTAL.

Mme PASQUALINI Marion a été élue secrétaire de séance.

Objet : Tarif repas adultes cantine 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prix facturé par le Sicoval d'un repas adulte est de 5.22 € pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix unitaire des repas adultes, à compter du 1^{er} janvier 2021 de la manière suivante :

- 5.07 € pour les enseignants,
- 3.00 € pour le personnel communal.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte ces tarifs pour l'année 2021.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 02/02/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 02/02/2021
Pour copie conforme
Le Maire,

